



Comment entretenir la démocratie en temps de confinement ?

Le conseil communautaire a voté, à une large majorité, 20 délégations de pouvoir au président, plus 35 au bureau de la CCLST.

Mais dans ce cas, pourquoi tenir des réunions de bureau ou des conférences des maires à huis clos plutôt que d'y brancher un micro désinfecté et que chaque élu ou citoyen qui le choisirait, entendrait les débats, comprendrait les enjeux et mesurerait les décisions de chaque question de l'ordre du jour ? De quel secret s'agit-il ? Qu'y-aurait-il à cacher de ces réunions qui trient sur le volet les invités ? Où cela est-il inscrit dans la loi ?

Pourquoi privilégier la conférence des maires au conseil communautaire, instance délibérative légale ? (*Dans la limite de quatre fois par an dit la loi*)

Pourquoi une absence quasi totale des commissions (pourtant renforcées par la loi de proximité avec la présence des conseillers municipaux en plus des conseillers communautaires). Pourquoi les entreprises fonctionnent-elles, visioconférence et présenteielle en mixte. et pas les commissions des élus ?

Le coronavirus viendrait-il à bout du si peu de démocratie locale, même représentative, qu'il nous reste ?